

# IAP

MAGAZINE

**meta9**  
FO

**PSYCHOLOGIE**  
DES RÉFORMES QUI  
NOUS MÉPRISENT

**DROIT DES FONCTIONNAIRES**  
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE  
DE L'EMPLOYEUR

**CARTE BLANCHE**  
DÉPLOYONS NOS ELLES

**PERSONNELS**  
BIEN VIEILLIR : PRÉMICES D'UNE LOI QUI  
FERA RÉFÉRENCE SUR LE GRAND ÂGE  
OU COQUILLE VIDE

**ET + ENCORE**

# RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

## ZOOM SUR LES MESURES ANNONCÉES

**GRATIFICATION DES ÉLÈVES**

LES ÉLÈVES GRATIFIÉS POUR ÊTRE VALORI-  
SÉS MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN

**DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

DÉS MOYENS PÉDAGOGIQUES  
À QUEL PRIX ?

**INSERTION PROFESSIONNELLE**

ADÉQUATIONNISME BRUTAL VERSUS  
CHOIX IMMÉDIAT ET MOBILITÉ DE L'ÉLÈVE

# ÉDITO

## EDILLO

### UN COMBAT QUI SE DOIT D'ÊTRE EFFICACE !

**A**près une 14<sup>e</sup> journée de grève ce 6 juin 2023, les salariés de ce pays sont toujours opposés à l'allongement de l'âge de départ à la retraite ! Quand les conditions de travail se sont dégradées ces dernières années, quand tout le monde se plaint de la perte de sens des travailleurs dans ce qu'ils ont à faire, peu de gens imaginent légitimement devoir faire deux ans de plus dans ces conditions.

Concernant l'enseignement professionnel, après 9 mois à lutter contre les attaques de la ministre déléguée qui n'a eu de cesse de stigmatiser les lycées professionnels et les PLP en leur reprochant les taux de décrochage scolaire, les difficultés d'insertion dans l'emploi (quand, les élèves d'aujourd'hui, plus jeunes que ceux de 1985, veulent poursuivre leurs études), quand elle imagine le lycée professionnel éloigné des entreprises alors que nos élèves sont pendant 22 semaines en PFMP, le Président de la République vient d'annoncer son projet de réforme le 04 mai 2023.

Devons-nous nous sentir coupables de constater que les provocations ont été sciemment balayées (développement de l'apprentissage, mixité des parcours et des publics, présidence des CA de nos établissements cédée aux entreprises, développement systématique des semaines de PFMP, etc.) ? Que le discours du Président Macron est en complète rupture avec ce que nous subissons jusqu'ici ? Et qu'une attention particulière a été portée aux professeurs de lycée professionnel, enfin ?

C'est un discours de rupture qui s'explique par le combat que le SNETAA a mené depuis un an. C'est d'abord cela qu'il faut retenir : c'est efficace de mener la lutte quand on l'organise avec un cap clair. C'est-à-dire quand on porte des revendications et des mandats qui viennent du terrain. Quand les PLP et CPE entendent... se faire entendre !

Alors 12 mesures ont été annoncées. Certaines posent souci tellement elles n'avaient jamais été évoquées : la réorganisation de la terminale bac pro, le bureau des entreprises (disons-le tout de go, les DDFPT ont été oubliés par le Président qui n'a pas pu compter sur son ministre délégué pour lui dire l'importance de ces professeurs, pivots de tous nos lycées pro...), le tri des élèves entre ceux qui souhaitent s'insérer immédiatement dans l'emploi quand près de 88 % de nos bacheliers professionnels participent à Parcoursup, etc.

Depuis on subit une cacophonie d'une circulaire à l'autre, d'un projet de décret à l'autre ! Sans que personne ne rassure les collègues légitimement angoissés comme si, d'un claquement de doigts, de mai à septembre, on pouvait massivement fermer d'innombrables formations. Où étaient les recteurs pour expliquer, pour rassurer ? Où était la ministre déléguée quand l'affolement sur les réseaux sociaux – bien orchestré – méritait qu'on y réponde ?

Le SNETAA, par son histoire, son implantation réelle dans toutes les académies de France, sa crédibilité, pratique un syndicalisme revendicatif pour les PLP et le développement de l'enseignement professionnel. Le lycée professionnel est la clef de voûte émancipatrice pour les jeunes issus des classes populaires. Ni syndicalisme d'accompagnement ni syndicalisme d'opposition mais un syndicalisme revendicatif, indépendant et laïque. Alors on a dû rappeler les instances régionales et académiques (CREFOP, CAEN, CSA académiques), les procédures pour ouvrir ou fermer une formation et rassurer les collègues. On aurait pu laisser filer quand le SNETAA n'a jamais été face à une telle impéritie des responsables hiérarchiques. Entre un « discours volontariste » et la mise en œuvre des annonces dans une cacophonie rarement vue ne peut qu'inquiéter ou susciter de la colère.

Comment peut-on parler « de chair à patron » pour nos élèves, de « plan social massif » quand le SNETAA a réussi, SEUL, à maintenir tous les postes de PLP ? (dans le même temps, nos collègues certifiés ont connu une terrible saignée et une réforme du bac général qui n'a pas été empêchée). Comment peut-on ne pas être en symbiose avec « l'entreprise » quand on travaille essentiellement avec elle : petits commerçants, TPE, artisans, PME ; ces petits patrons sont tout autant issus des classes populaires que nos élèves. Nous avons peu à faire du grand patronat si éloigné de nos LP et de nos jeunes.

Caricaturer notre outil de travail, caricaturer nos élèves qui, quand bien même en grandes difficultés scolaires (ils ont en eux une débrouillardise et un allant qui leur permettent de retrouver pied dans nos LP), c'est salir l'image du lycée professionnel, de ses professeurs, de ses élèves à qui nous devons redonner confiance !

C'est un réel mépris de classe ! « Le prolétariat a besoin de la vérité et rien n'est plus nuisible à sa cause que le mensonge. » (Lénine)

Le lycée professionnel n'est pas le lieu de la reproduction sociale. Ce n'est pas le ghetto qui assigne, non. Aurions-nous oublié que, jadis, nos LP formaient une aristocratie ouvrière, moteur de la réussite de nos industries et... de la France ? Au SNETAA, sûrement pas.

Car si nous formons et la Femme, l'Homme, les travailleuses et travailleurs des prochaines années, nous formons aussi des citoyennes et citoyens éclairés. Éclairés et maîtres de leur destin ! Ce sont eux qui permettront la réindustrialisation de notre pays.

L'industrie est l'un des derniers lieux où l'ascenseur social est possible : d'ouvrier à contremaître, de contremaître à ingénieur, etc.

Ils seront aussi les futurs commerçants et artisans.

Ils seront la force vive d'une économie qui doit recouvrer la prospérité du pays dans un monde interconnecté.

Alors ces 12 mesures, si elles posent de multiples questions et que certaines paraissent incompatibles avec la réalité de nos élèves et du fonctionnement de nos lycées professionnels, c'est à nous, professeurs de lycée professionnel, de poursuivre le combat EFFICACE pour convaincre, pour gagner une revalorisation concrète en dehors de tout « pacte » illusoire et de dire clairement ce que l'on veut.

Pour cela, nous avons nos mandats que nous nous sommes donnés en congrès. Ils sont une force et un point d'appui.

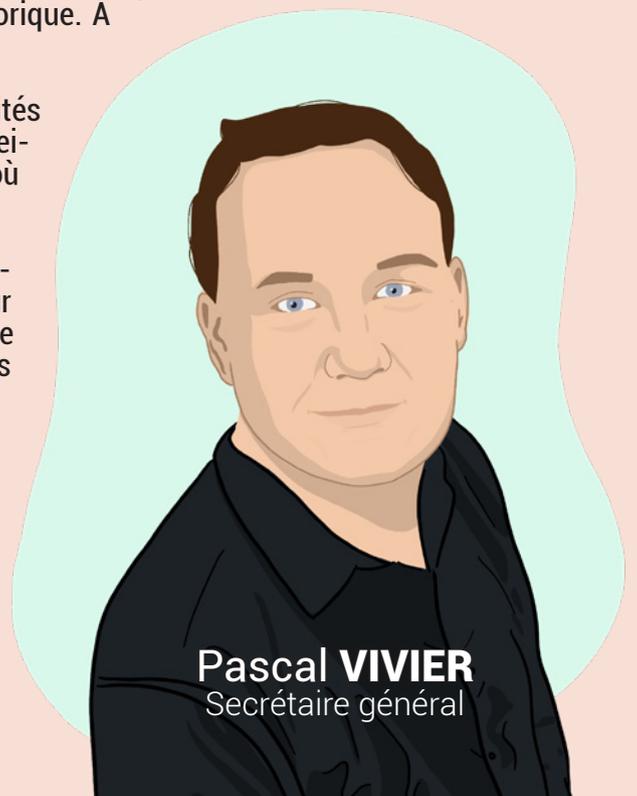
Nous allons continuer à porter ce que l'histoire de notre syndicat a toujours fait avec ses militants de terrain car le SNETAA est un syndicat d'abord d'adhérents. Ce n'est pas une coquille vide. Et c'est le syndicat majoritaire qui agit et engrange. Voilà ce que les PLP réussissent quelle que soit la décennie : engranger !

Continuons le combat et soyons fiers de remporter des victoires, *step by step* ! Vous vous le devez, grâce à vous et au syndicat historique. A personne d'autre.

Nous allons continuer ensemble à battre en brèche les vellétés de démantèlement de notre métier, de notre statut et de l'enseignement professionnel, public, laïque, sous statut scolaire. D'où qu'elles viennent !

Pour faire améliorer nos conditions de travail de façon substantielle, pour faire réviser en urgence nos salaires à la hausse, pour garantir notre emploi et notre statut particulier, pour défendre nos diplômes nationaux, pour être la chance des enfants « des petites gens », le SNETAA porte des revendications crédibles.

**En avant avec le SNETAA !**



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire général

# SOMMAIR



**IAP**  
MAGAZINE

L'AP N° 604  
EST UNE PUBLICATION DU  
**SYNDICAT NATIONAL**  
**DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**  
**ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE**

## RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | [snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture et montage graphique : Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France

# E



**UN**

**-15€**

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION  
PROPORTIONNELLE DE  
15 EUROS SUR VOTRE  
ABONNEMENT AU SNETAA-FO  
POUR L'ANNÉE 2023-2024 !

ABONNEZ-VOUS  
DÈS MAINTENANT

## **ZOOM : RÉFORME DE LA VOIE PRO 06**

LES ÉLÈVES GRATIFIÉS POUR ÊTRE REVALORISÉS ;  
DES MOYENS PÉDAGOGIQUES À QUEL PRIX ?  
UNE ANNÉE DE TERMINALE SUR MESURE ;  
EXTERNALISER LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ;  
PLUS D'ÉCOLE POUR UN ACTIF ET UN CITOYEN ÉCLAIRÉ ;  
ADÉQUATIONNISME BRUTAL VERSUS CHOIX IMMÉDIAT ;  
LYCÉE PROFESSIONNEL ET ENTREPRISES : LES LIAISONS DANGEREUSES DE LA RÉFORME ;  
DES PRIMES, DES MISSIONS, UN PACTE MAIS QUID DU SALAIRE ?  
DONNER LE GOÛT DE LA VOIE PRO

## **PSYCHOLOGIE 20**

DES RÉFORMES QUI NOUS MÉPRISENT

## **DROIT DES FONCTIONNAIRES 22**

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE L'EMPLOYEUR

## **CARTE BLANCHE 24**

DÉPLOYONS NOS ELLES

## **PERSONNELS 26**

VIE SCOLAIRE ET APPRENTIS ; CONTRACTUELS ET FORMATION ; LA LOI « BIEN VIEILLIR » PRÉ-  
VUES D'UNE LOI QUI FERA RÉFÉRENCE SUR LE GRAND ÂGE OU COQUILLE VIDE ; L'AVENIR DES DDF

## **OUTRE-MER ET ÉTRANGER 30**

LA MARTINIQUE VICTIMIE D'UNE CYBER-ATTAQUE ; AFFECTATION EN ANDORRE ;  
MUTATIONS INTER IMPOSSIBLE POUR LES PLP ULTRA-MARINS ?

## **BRÈVES 32**

## **CULTURE 33**

## **SYNDICALISATION 35**

# RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE



Les annonces de la réforme de la voie professionnelle ont donné lieu, depuis le discours du Président de la République jusqu'à la communication du ministère, à de très fortes inquiétudes et à de multiples interrogations chez les PLP et les personnels des lycées professionnels.

### **COMMENT PEUT-IL EN ÊTRE AUTREMENT QUAND NOUS NE DISPOSONS QUE D'UN DISCOURS, D'UN DOSSIER DE PRESSE, DE PROJETS DE DÉCRETS CONTRADICTOIRES ET DE CIRCULAIRES LUNAIRES ?**

La première organisation syndicale du secteur n'a pas été contactée par le ministère. Aucune réunion bilatérale ou multilatérale n'a été programmée. Pire, deux textes parus au dernier BO (sur le bureau des entreprises et la découverte des métiers au collège) n'ont été discutés dans aucune instance. Bien loin du fonctionnement habituel du dialogue social dont on nous vante si souvent les mérites. Comme un remake de la partie qu'a joué le gouvernement avec les confédérations sur la réforme des retraites. Le mépris continue ?

Cependant, loin des agitations de toutes sortes et des affirmations infondées, mais avec toujours le souci d'informer le plus justement possible ses adhérents, le SNETAA-FO vous apporte dans ce dossier spécial son éclairage sur l'ensemble des mesures.



LES ÉLÈVES

## GRATIFIÉS

POUR ÊTRE VALORISÉS,  
MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN !

Le dispositif de gratification (mesure N°1) sera mis en place dès la rentrée 2023 pour tous les élèves inscrits en formation initiale dans des établissements publics ou privés sous contrat préparant un diplôme professionnel de niveau secondaire délivré par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'agriculture et de la mer. L'allocation vise également les lycéens professionnels engagés dans les formations complémentaires d'initiative locale - FCIL (les étudiants inscrits en BTS ne seront pas concernés).

Deux textes (un décret et un arrêté) viennent d'être présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Le décret permet de créer cette allocation et de cadrer ses conditions de versement. Les chefs d'établissement seront ordonnateurs ; ils transmettront toutes les pièces justificatives via une procédure dématérialisée à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui procédera alors au versement de l'allocation à partir de janvier 2024 pour des PFMP qui seront effectuées à compter de la rentrée 2023.

Le projet d'arrêté en complément définit les montants et plafonds selon les formations ciblées. Ce texte propose un montant forfaitaire journalier décliné selon l'année du cursus pour chaque diplôme concerné (10 euros par jour en première année de CAP, seconde bac pro, 15 euros par jour en deuxième année de CAP, en 1ère bac pro, première année de BMA, MC de niveau 3 et FCIL de niveau 3, enfin 20 euros par jour en terminale bac

pro, deuxième année de BMA, MC de niveau 4 et FCIL de niveau 4). Le montant de l'allocation est fonction des jours de PFMP effectivement réalisés par l'élève.

Ce texte définit également des plafonds maxima sur une base annuelle (300 euros en seconde professionnelle à 1800 euros pour une FCIL de niveau 4 ; 350 euros en première année de CAP, 525 euros en deuxième année de CAP ; 600 euros en 1ère bac pro, 1 200 en terminale bac pro).

Ainsi, un élève de lycée professionnel pourra recevoir jusqu'à 2 100 euros de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel, 875 euros sur un cycle de formation de 2 années de CAP).

Pour le SNETAA, qui demande depuis 20 ans une gratification pour tous les élèves de l'enseignement professionnel, cette mesure est positive car elle permet de valoriser des élèves souvent orientés en LP par l'échec, et ainsi participe à leur apporter une meilleure estime de soi.

Le fait qu'elle soit payée par l'État nous semble préférable à une gratification attribuée par l'entreprise car le risque aurait été alors de créer un rapport de subordination de l'élève « payé » vis-à-vis de l'entreprise. Avec en plus inévitablement des exigences

de « rentabilité » que l'entreprise n'aurait pas manqué de faire valoir (je paie donc j'exige une production).

Parallèlement, le SNETAA défend toujours une augmentation des bourses d'études et un accès pour tous les élèves de LP à ces bourses. En effet, cette seule gratification reste largement trop faible pour permettre à nos jeunes, pour la plupart issus des milieux les plus fragiles, de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions. Ainsi beaucoup sont obligés de travailler en complément de leurs études pour s'en sortir.

Enfin, parce que pour nous l'École est faite pour construire l'avenir du jeune, pas pour aider sa famille au quotidien, nous demandons que nos élèves bénéficient d'un accès plus important à la culture à travers un renforcement du Pass culture et un encadrement culturel pour nos élèves qui en sont le plus souvent le plus éloignés.

Pour le SNETAA, une vraie réforme ne peut pas se faire sans engager une véritable discussion sur un statut spécifique du lycéen professionnel. La gratification de l'élève en PFMP ne doit pas se transformer, pour les élèves mineurs, en une bourse détournée aux familles !

STAGES RÉMUNÉRÉS,  
EST-CE QUE LE  
PÈRE NOËL  
EST UNE  
ORDURE ?



DES MOYENS

# PÉDA GOGI QUES

## À QUEL PRIX ?

Le président Macron justifie sa réforme du lycée professionnel par la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire. Ainsi la **mesure N° 2** (« permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classe réduite ») s'inscrit pleinement dans son objectif de donner plus de moyens pédagogiques aux LP afin de réduire le décrochage. Elle initie donc des enseignements en « groupe à effectifs réduits, en mathématiques et en français, en classe de 2<sup>de</sup> ».

Cette mesure ne peut que nous séduire, le SNETAA-FO ayant toujours été favorable au travail en groupe, axe essentiel de la pédagogie différenciée mise en œuvre en LP. D'ailleurs, cela existe déjà avec les heures d'accompagnement personnalisé (AP) et les dédoublements de classe inscrits dans les emplois du temps des élèves.



Le problème, c'est que ces heures de consolidation ne sont pas issues d'une dotation complémentaire des DHG mais seraient effectuées par des professeurs volontaires dans le cadre des missions octroyées par la signature du « Pacte » (voir texte infra). En plus de leur service, des enseignants assureraient ces heures : c'est bien le retour du « travailler plus pour gagner plus » alors que le SNETAA revendique une revalorisation salariale de tous les PLP (pas des seuls volontaires) par l'intégration des LP dans l'éducation prioritaire. Ce ne

serait qu'une juste reconnaissance des spécificités du métier de PLP que tout le monde s'accorde à reconnaître.

De même, dans cette mesure, il est aussi question d'une (nouvelle ?) organisation des classes de 1<sup>ere</sup> et terminale qui permettrait « aux élèves de bénéficier de davantage d'heures [...] en maths et français ». Aucune information n'est pour l'instant venue compléter cette affirmation : cela signifie-t-il que les DHG seraient abondées ? ou que le raccourcissement de l'année de terminale, initié par la **mesure N° 4**, conduirait à récupérer des heures de cours à « injecter » en amont, dans le cadre d'une annualisation des heures, ce que le SNETAA combat fermement, dans le cadre d'un de ses mandats historiques... Nous attendons avec la plus grande vigilance d'en savoir plus sur cette proposition.

La mesure suivante, la **mesure N° 3** (permettre aux élèves de choisir des options) est, elle, sans ambiguïté : il faut proposer des options aux lycéens pro pour aider à leur épanouissement.

Si la possibilité offerte à nos élèves d'accéder à des options nous semble une mesure respectable, le SNETAA est bien plus circonspect devant les deux exemples d'options citées à côté d'une autre langue vivante (qui dans les faits est déjà bien présente dans les établissements tertiaires, les sections hôtelières et un certain nombre de lycées industriels !) : entrepreneuriat et codage... Voilà les options qui doivent aider à l'épanouissement de nos élèves : bienvenue dans la « start-up nation » chère à notre président.

Rappelons quand même que la philosophie qui a été aussi citée, existe et se développe déjà dans un certain nombre de lycées pro et cela, à la suite de la bataille que le SNETAA a menée depuis 20 ans.

En plus de ne faire rêver personne, ces « options » seraient assurées par des professeurs volontaires signataires du « Pacte » ou des personnes extérieures : quid des établissements où il n'y aurait pas d'enseignants volontaires ? Quid de l'organisation de ces options dans un emploi du temps hebdomadaire déjà bien rempli des lycéens ? Quid, enfin, de l'adhésion des élèves à ces « options » ?...

En l'état et sans davantage de précisions, le SNETAA reste plus que circonspect sur la mise en œuvre de ces 2 mesures.

# UNE ANNÉE DE TERMINALE

## SUR MESURE : MY TAYLOR IS RICH ?

**L**aissons à la méthode Assimil cette formule... Il y aurait ceux qui souhaitent poursuivre leurs études en BTS et qui se verront attribuer un quota supplémentaire de « cours intensifs d'enseignements généraux et professionnels adaptés » sur quatre semaines. Et ceux qui s'ouvriront à la vie active. Pour eux, la durée des stages augmenterait de « plus de 50 % » avec l'ajout d'une phase de stage en fin d'année qui contribuerait à « une insertion directe dans l'emploi ». Soit une durée de stage à la carte « de 6 à 12 semaines selon le projet de l'élève ».

Ce qui implique une réorganisation de l'année de terminale et un passage d'épreuves d'examen anticipé.

Cette **mesure N°4** est annoncée pour s'appliquer aux élèves qui entreront en classe de première à la rentrée 2023 et qui seront donc impactés par cette réforme au printemps 2025 (année du passage de leur bac). Pourtant dans certains établissements on commence déjà à demander aux équipes enseignantes de s'organiser pour le printemps 2024.

Une nouvelle confusion qui va générer des angoisses légitimes dans la préparation de la rentrée 2023 !

L'annonce d'une terminale bac pro en fonction du choix de l'élève à s'orienter directement vers un emploi ou vers l'enseignement supérieur est infaisable, tant sur le principe que sur l'organisation.

Les élèves, lorsqu'ils entrent dans leur dernière année de formation de bac pro,

se disent souvent : « après, j'arrête. Je vais bosser. Les études, ce n'est pas pour moi ». Et puis arrive l'ouverture de la procédure Parcoursup en milieu d'année. A ce moment-là, les élèves changent de perspective, ils évoluent dans leur prise de conscience de leur intérêt futur à poursuivre leur spécialisation.

Ils sont ainsi 88 % cette année à s'inscrire pour effectuer des études supérieures.

Cependant, selon le calendrier des réponses de Parcoursup, ils ne sont fixés sur leur sort qu'à partir du mois de juin, et même souvent pour nos élèves de bac pro pas avant juillet...

C'est compliqué dans ce cas de prévoir en amont ! D'autant plus que le nombre de place de STS n'a pas augmenté depuis 1995 alors que le nombre de bacheliers a été multiplié par trois. On oublie de dire que nos élèves n'arrivent jamais à leurs fins, faute de places suffisantes en BTS. C'est le système qui marche sur la tête et qui ne leur permet pas d'arriver aux études supérieures.

Pour le SNETAA FO, outre l'aspect technique irréalisable, la formation professionnelle par voie scolaire a pour objectif de former le jeune à un métier et non pas à un emploi.

Il va falloir nous expliquer pourquoi il faudrait attribuer davantage de semaines de stages à nos élèves quand il leur faudrait plus de semaines d'école ?

En effet, globalement, les chefs d'entreprise



nous disent que les élèves sont de bons techniciens des métiers ce qui tend à montrer qu'il ne faut pas « plus de temps d'entreprises aux jeunes ».

En revanche, ils nous disent qu'ils sont mal sociabilisés, souvent en retard, et qu'ils présentent des difficultés à écrire et à accepter l'autorité. Ce sont des compétences qu'ils peuvent acquérir davantage sur le temps scolaire.

La vocation du lycée professionnel est de permettre « plus d'École et mieux d'École » pour des élèves qui ont besoin de plus de temps pour mûrir leur projet et se construire personnellement dans leur relation aux autres et dans leur futur rapport au monde de l'entreprise. Pour leur donner les bases scolaires minimales pour être aussi des citoyens éclairés. Encore plus s'ils souhaitent s'insérer directement après leur bac.

Aujourd'hui, plus de la moitié des élèves



EXTERNALISER LE

# DÉCROCHAGE

## SCOLAIRE, POUR QUEL OBJECTIF ?

La recherche d'outils plus efficaces pour prévenir les risques de décrochage scolaire présentés dans la mesure N°5 s'appuie essentiellement sur des structures externes au LP (école de la deuxième chance-E2c, établissement public d'insertion-EPIDE...) marquant ainsi une externalisation du service public d'éducation et sans doute un début de démantèlement des LP. Pourtant, l'Éducation nationale possède déjà des structures capables de gérer ce type d'élèves comme :

- les dispositifs et les « structures de retour à l'école » (SRE), « micro-lycées » ou lycées « seconde chance » permettant à des jeunes d'être rescolarisés selon des modalités adaptées et ainsi d'accéder à une qualification (71 SRE dans 28 académies pour plus de 2 600 élèves scolarisés dans ces structures dédiées) ;
- les réseaux « formation qualification emploi » (FOQUALE) qui travaillent en appui des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD) et sont en capacité d'offrir aux jeunes décrocheurs des parcours de formation alternatifs par rapport à la scolarité traditionnelle dans le cadre de l'obligation de formation (16/18 ans) et du droit au retour en formation initiale :

- 1 accompagnement et affectation des jeunes sur places disponibles ;
- 2 SRE dans chaque académie ;
- 3 actions combinées avec le service civique ;
- 4 « clause sociale de formation » sous statut scolaire inscrite dans les cahiers des charges des

marchés publics au bénéfice des jeunes « décrocheurs ».

Dès lors, pourquoi ne pas avoir fait le choix du développement de ses structures, notamment pour contribuer à répondre à l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans ? Le SNETAA se battra pour éviter cette externalisation rampante d'une partie des missions que les enseignants du lycée professionnel ont toujours remplies avec toute la conscience professionnelle qui les caractérisent.

On nous annonce également un dispositif « Ambition emploi » d'accompagnement pour tous les élèves sortants du lycée sans solution (diplômés ou non), leur permettant de conserver leur statut d'élève de lycée professionnel pendant quatre mois maximum (jusqu'au 31 décembre) et de bénéficier de différents dispositifs (stages, immersions dans des classes de terminale, appui à la recherche d'emploi ou de contrat d'apprentissage, rencontres avec des recruteurs...). À l'issue des quatre mois, ceux qui demeureraient sans solution se verront alors proposer un « contrat d'engagement jeune ».

Enfin, à titre expérimental à la rentrée 2023 dans les lycées volontaires, puis généralisé à l'ensemble des académies à la rentrée 2024, un « parcours de consolidation » sera proposé aux étudiants issus de la voie professionnelle repérés en grande difficulté lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée en première année de BTS.

Là encore, peu d'informations sur les modalités de mise en place de ces deux dispositifs. Le SNETAA exige notamment que les PLP soient pleinement associés à l'accompagnement de nos anciens élèves de bac pro.

affirment s'ennuyer quand ils sont en stage (source Sondage OpinonWay, janvier 2023, pour le collectif « Une voie pour tous »). Dès lors, plutôt que d'augmenter le volume des PFMP, le SNETAA aurait préféré un engagement des entreprises pour assurer des PFMP de qualité. Voilà encore un rendez-vous raté dans cette réforme !

Quant à la modification du calendrier des épreuves de bac, qui serait avancé de plusieurs semaines, c'est techniquement impossible.

Comment scinder les élèves en deux groupes dès le mois de mars ou avril alors que les résultats de Parcoursup interviennent bien plus tard dans l'année ?

Sans compter que le bac pro s'obtient majoritairement en CCF dont les dernières épreuves ont lieu entre le mois de mars et le mois de mai ; or, si les élèves sont en PFMP, quand pourront-ils les passer ?



PLUS D'ÉCOLE ET MIEUX D'ÉCOLE  
POUR UN ACTIF ET UN

# CITOYEN ÉCLAIRÉ!

**L**a vérité si je ment...orat ! Pour accroître les réussites d'insertion des jeunes professionnels diplômés du secondaire dans la vie active, le projet de réforme prévoit un accompagnement sous forme de « mentorat » (mesure N°6).

Le dispositif encadrerait les élèves de CAP et de bac pro en dernière année de formation et qui feraient le choix d'entrer dans la vie active quand les jeunes obtiennent leur diplôme. Cet accompagnement serait piloté par le fameux « bureau des entreprises » et conduit par des « conseillers spécialisés », issus de France Travail et ses partenaires, dans un suivi qui se veut individualisé. Deux étapes de mise en œuvre sont programmées : « 50 % » d'élèves accompagnés dès la prochaine année scolaire 2023-2024 et « 100 % » à partir de l'année suivante.

Permettre aux élèves de bénéficier d'un réseau dont ils ne disposent pas forcément dans leur environnement personnel, c'est recevable. Mais ce n'est pas nouveau. Le DDFPT établit déjà ce lien entre le vivier des entreprises locales pour l'accueil en PFMP. Des liens sont également maintenus avec d'anciens élèves déjà implantés dans leurs activités économiques pour faciliter les recherches de stages et proposer des présentations concrètes de débouchés, motivant les élèves dans leur choix d'orientation. De plus, cet accompagnement est aussi le fruit d'une démarche qui s'inscrit dans la durée de l'ensemble du cursus de l'élève, dès son entrée dans la voie professionnelle...

## INSERTION PROFESSIONNELLE: ADÉQUATIONNISME

# BRUTAL

## VERSUS CHOIX IMMÉDIAT ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE FUTURE DE L'ÉLÈVE

**P**our répondre aux grandes transitions de notre économie et préparer l'avenir professionnel des jeunes, la **mesure N°7** s'appuie sur 2 axes de changement : la modernisation des diplômes (contenu et intitulé) et l'adaptation de l'offre de formation.

Pour le SNETAA, si les annonces de rénovation de diplômes (50 en 2024, 100 en 2025) sont nécessaires, elles ne répondent que partiellement aux enjeux d'une voie professionnelle sous statut scolaire attractive quand l'Éducation nationale n'a créé qu'un diplôme en 6 ans (le CAP « grand âge », et encore en supprimant un autre diplôme, le CAP ATMFC qui avait pourtant son utilité). Où sont les diplômes que nous demandons depuis plus de 5 ans ? Notamment dans les secteurs porteurs d'emplois et qui ne manqueront pas d'attirer les jeunes (le numérique, l'environnement...). Par exemple, la formation de conducteur de drones, qui, par ailleurs, a été ouverte par un opérateur privé et reconnu au RNCP. En effet, pendant que l'Éducation nationale est incapable de créer de nouveau diplôme, France compétences certifie tous les mois plus de 300 titres professionnels reconnus au RNCP.

Si la carte de formations est pour partie déjà établie par les instances régionales

(notamment les CREFOP) au plus près des emplois disponibles, pour le SNETAA, il ne faut surtout pas restreindre la carte des formations pour qu'elle devienne purement adéquationniste. Ce serait fermer un éventail de formation aux jeunes, qui doivent pouvoir suivre une formation à un endroit et aller travailler ailleurs. Cette recherche d'adéquationnisme à tout crin (formation-emploi local) est également très dangereuse car les entreprises sont incapables de nous dire quel salarié elles veulent à 5, 10, 15 ou 20 ans. Le SNETAA s'opposera avec la plus grande force à toute carte des formations totalement adéquationniste qui limiterait l'éventail de formations pour les jeunes.

Pour la rentrée 2023, les annonces de fermetures et d'ouvertures de formation sont institutionnellement impossibles au regard du fonctionnement des différentes instances de dialogue social. Les ouvertures/fermetures de formation se sont décidées cet hiver dans les CSA académiques après avis des CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle où siègent État, régions, syndicats de salariés et organisations patronales et qui proposent chaque année d'adapter

# POLITIQUE ÉDUCATIVE



la carte des formations). À part bien sûr les ajustements habituels, comme chaque année, en cas de situation exceptionnelle liée aux orientations et affectations.

Par ailleurs, ces annonces sont également infaisables « techniquement » : comment, en quelques semaines, transformer une salle de classe avec 24 ordinateurs en atelier industriel dans les métiers de la production ? Et enfin, cela est infaisable aussi parce que les élèves de 3e ont déjà fait leurs vœux sur AFFELNET, quand ni l'ONISEP ni les services d'orientation et encore moins AFFELNET n'ont eu ces informations.

Tous ces affichages ne sont finalement que des effets d'annonce qui n'ont fait que provoquer une véritable angoisse, voire une colère légitime chez les PLP, notamment chez nos collègues du tertiaire. En effet, à la diffusion d'une carte de France annonçant les fermetures de places de formation pour la rentrée 2023 se sont ajoutées les déclarations du ministre N'Diaye sur le reclassement des PLP en PE ou professeur de collègue

à la rentrée 2023 ! Sans parler de l'application Inserjeunes qui annonçait des formations fermées un peu partout au sujet de diplômés qui n'existent effectivement plus, puisque leur appellation a changé, notamment GA devenu AGORA, commerce et vente devenu métiers de la vente et du commerce...

Encore des provocations que l'on aurait pu s'éviter parce qu'en fin de compte, à la rentrée 2023, il ne se passera rien, il n'y aura aucune suppression massive de filières, aucun plan social, aucune apocalypse !

Pour le SNETAA-FO, tous les élèves doivent sortir à minima avec un CAP leur garantissant un niveau de qualification pour entrer dans le monde du travail.

Le SNETAA-FO est très inquiet de la gestion locale, au niveau de l'établissement et au niveau régional, sur la pertinence des formations à développer dans la précipitation des manques et besoins du « marché immédiat de l'emploi », sans développer l'appétence individuelle sur du long terme des élèves, des futurs

travailleurs et citoyens dans les découvertes et connaissances de leur futur projet professionnel. L'État ne peut pas raisonner avec des formations uniquement insérantes immédiatement. Quelle entreprise en tension a les moyens humains et le temps nécessaire pour développer rapidement de la formation insérante ?...

D'autre part, la politique des formations insérantes immédiatement n'est pas viable car, par exemple, dans le tertiaire, celles-ci se poursuivent bien après le bac pro, et cela supprimerait alors le potentiel vivier de l'insertion des diplômés post-bac du tertiaire.

Le SNETAA-FO est inquiet du « réaménagement » de la carte des formations : par qui et dans quels buts ? Après les politiques du « tout-tertiaire » des 50 dernières années, la réindustrialisation ne peut se faire au détriment de ce secteur. Ce n'est pas le triste exemple du plan social des PLP tertiaires de simplement 800 GA au niveau national et l'incapacité de l'institution à leur assurer une reconversion digne de ce nom, qui va nous rassurer.

# ET EN NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE...

## LE+1

L'objectif de la **mesure N°8** est d'augmenter jusqu'à 20 000 le nombre de places en formation bac + 1 à la rentrée 2026 (il y en a aujourd'hui 4 500 sur plus de 230 000 élèves en année de terminale). Chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un bac + 1 ce qui implique la création de nouvelles mentions complémentaires (MC), appelées spécialisations professionnelles, puisque qu'il n'existe aujourd'hui que 30 mentions complémentaires de niveau 4 pour 100 baccalauréats professionnels. Cela aurait eu pour but d'augmenter les chances d'insertion dans l'emploi de 20 points pour les jeunes qui suivraient cette spécialisation à bac + 1.

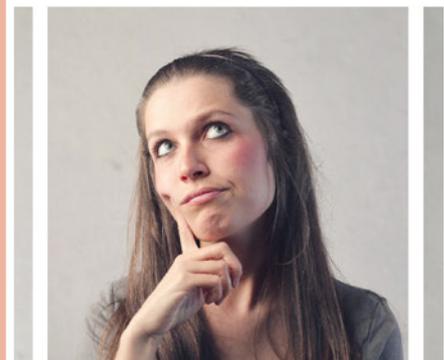
Le point sur la création de formations courtes et complémentaires post-bac pro en-soi est intéressant. Si, et seulement si, lesdites formations correspondent à des mentions complémentaires (CAP + 1 ou bac + 1), inscrites au RNCP et reconnues sur le marché de l'emploi par les conventions collectives. Le SNETAA n'acceptera aucun ersatz de formation d'attentes

qui n'aurait pas une finalité diplômante et non-reconnue dans les conventions collectives des branches professionnelles.

Pour le SNETAA, c'est « oui » aux formations bac + 1 si et seulement si ce sont des MC sous statut scolaire avec des PLP. En effet, les MC sont un plus pour les personnels car elles s'inscrivent dans les dotations horaires globales qui garantissent des emplois de PLP fonctionnaires d'État.

De plus, le SNETAA FO continue à demander l'ouverture massive de places en sections de techniciens supérieurs, ainsi qu'en licences professionnelles, pour nos bacheliers professionnels très souvent recalés par Parcoursup, au sein même des LP avec des enseignements assurés par des PLP qui connaissent les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves qui ont alors deux fois plus de chance de réussir parce qu'ils sont mieux encadrés.

Le SNETAA-FO réaffirme ainsi son attachement à un parcours d'enseignement du CAP au BTS ou à la licence professionnelle pour tous les élèves qui le souhaitent.



LYCÉE PROFESSIONNEL ET

# ENTREPRISES

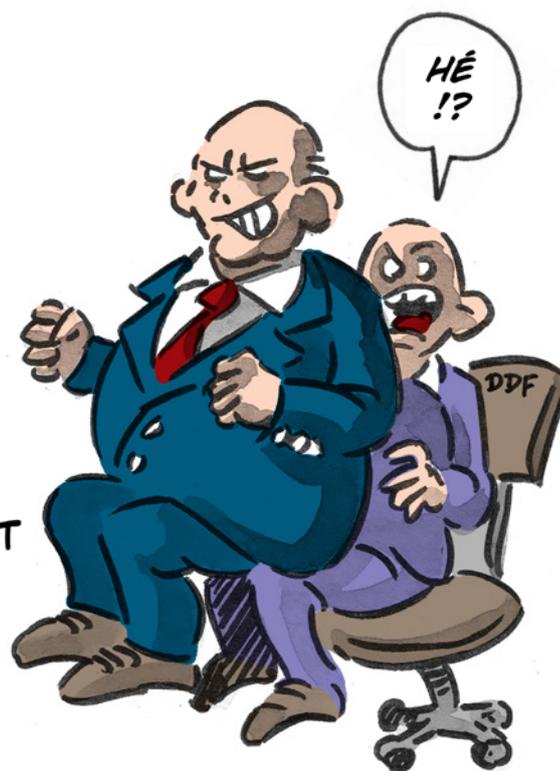
**LES LISAISONS DANGEREUSES  
DE LA RÉFORME**

**P**ar une sorte de raisonnement tautologique incantatoire, les « chargés de penser » le LP en lieu et place de ceux qui font le lycée professionnel - et de leurs revendications issues du terrain et de ses réalités - ont brillamment (re)découvert le lien quasi immanent entre les LP et les entreprises. Et par là même, l'art du syllogisme bancal : toutes les filières n'insèrent pas, il n'y pas de plein emploi donc c'est la faute des LP parce qu'ils sont éloignés des entreprises. Deux idées pour remédier à ces prétendues lacunes ont germé : la création d'un « bureau des entreprises » (mesure N°9) et le développement des professeurs associés.

Le recours à des professeurs associés dans les EPLE existe à l'article L.932-2 du code de l'éducation et leur rôle visant à apporter « des compétences complémentaires » aux enseignants a été précisé par le décret n° 2007-322. Prévus pour être peu ou prou des contractuels comme les autres, avec priorité donnée aux demandeurs d'emploi, ils sont recrutés par le recteur sur proposition du chef d'établissement. Ils sont aujourd'hui quelques dizaines à exercer en France.

Pourquoi, dès lors, relancer, détourner même, cette niche contractuelle, tombée en désuétude, comme une mesure forte de la réforme du LP ? Pour le SNETAA-FO, l'intention est double : faire des économies de fonctionnaires et de formation en attendant de voir si les filières d'avenir ont vraiment un avenir. Le discours de Saintes est clair là-dessus : « On n'a pas forcément des compétences, et ça ne justifie pas forcément des recrutements à temps plein ou tout de suite des qualifications ». Ensuite, et c'est peut-être là l'intention

**BUREAU  
DES  
ENTREPRISES :  
LES PLACES SONT  
CHÈRES !**



ZAÏTCHICK

la plus inquiétante, puisque derrière la volonté d'« épauler » les enseignants, peut se cacher celle d'imposer un savoir-faire professionnel adéquationniste.

Les entreprises locales viendraient-elles dicter les gestes qui leur seraient utiles à des fonctionnaires d'État, souvent eux-mêmes anciens professionnels de la matière ? Et quelles seraient leurs prérogatives dans cette intention du 100% d'insertion ?

Pour le SNETAA-FO, le LP doit tout autant émanciper les élèves que les former à un métier, et non à un emploi, avec des PLP fonctionnaires d'État. Ce sont des professionnels de l'éducation qui n'ont nul besoin d'être épaulés.

Deux idées dangereuses émergent alors : celle d'un LP devenu une sorte de pré-France-Travail en lieu et place d'un établissement scolaire, le responsable du bureau devra développer ce lien. Et celle de sa contribution « à l'évolution de la carte

des formations... en recensant les besoins exprimés par les partenaires », la carte serait-elle désormais élaborée localement par l'entremise des entreprises ?

Autre idée inquiétante : la campagne de recrutement de responsables du bureau des entreprises qui va être lancée avant la rentrée. Si la mission peut être exercée par toute catégorie de personnels, elle peut aussi être confiée à des intervenants extérieurs comme les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, des opérateurs de compétences ou des entreprises voire des agences d'intérim.

Même si le responsable du bureau est placé sous la responsabilité du proviseur et la coordination du DDFPT, des missions historiques du LP à forte implication pédagogique (suivi des élèves, négociation des objectifs de stage etc) ou encore structurelle (carte des formations) seraient-elles potentiellement confiées à des organismes ou des structures privés dont les intérêts pourraient être différents

de ceux de l'établissement ou des élèves ? Pourraient-ils venir contrôler le travail de suivi des enseignants, rédiger des ordres de missions ?

L'inquiétude grandit au regard des moyens prévus, puisque « les besoins s'apprécieront en fonction des moyens déjà existants ». En d'autres termes, il vous faudra faire avec ce qu'il vous reste et on verra si on peut combler quelques besoins. Or, les premiers moyens ciblés comme existants par la circulaire sont les postes de DDFPT et d'assistant qui pourraient par conséquent être directement menacés par ces nouvelles fonctions.

D'autres pistes sont suggérées, non moins inquiétantes, celles du Pacte, celles de moyens mutualisés avec d'autres établissements ou CFA ou, pire, des fonds propres aux GIP Greta-CFA, ce qui changerait considérablement la relation avec le LP, notamment au regard de l'apprentissage.

Pour le SNETAA-FO, le « bureau des entreprises » dans la vulgate du LP existe déjà, c'est le bureau du DDFPT. Mais la manière dont le gouvernement conçoit de le détourner est une provocation et une attaque de taille contre le LP public, laïque et sous statut scolaire. Non seulement il s'attaque au statut des PLP, aux fonctions, à l'agrément et aux postes des DDFPT et des assistants mais c'est un changement de paradigme qui s'amorce pour le LP. Lycée professionnel que le gouvernement envisage désormais de faire financer en partie par des groupements public/entreprises et dont certaines missions cruciales seraient confiées à des intérêts privés.

Le SNETAA-FO l'affirme dans ses mandats comme depuis le début de la lutte contre la réforme : le lycée professionnel doit rester un lieu d'émancipation des jeunes, libre de toute influence, où exercent des PLP, enseignants fonctionnaires d'État. Il n'a nul besoin de bureau des entreprises ni de professeurs associés pour fonctionner. Il sait travailler en bonne intelligence avec les entreprises depuis toujours.

Le SNETAA-FO refuse qu'il devienne une annexe des agences intérim ou un lieu où les entreprises viendraient faire leur marché et dicter leurs conditions. Il demande le retrait de la circulaire du 25 mai 2023.

DES

# PRIMES

DES MISSIONS, UN PACTE  
MAIS QUID DU SALAIRE ?

**A** fin, paraît-il, « d'améliorer les conditions d'exercice du métier, renforcer son attractivité et reconnaître l'engagement des professeurs au service des élèves », le ministère propose dès la rentrée 2023, une revalorisation des rémunérations et des carrières (**mesure N° 10**). Mais en regardant à la loupe le détail des annonces, c'est un « miroir aux alouettes ». Tout ce qui est exposé ci-après entre en vigueur, sauf mention contraire, dès la rentrée 2023.

## LES REVALORISATIONS INCONDITIONNELLES

Pour tous les professeurs et personnels d'éducation et d'orientation, la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) sera doublée, passant de 1 256 euros bruts par an à 2 550 euros bruts, soit environ 100 euros nets par mois.

Les professeurs principaux des classes de première, de terminale et de deuxième année de CAP verront la part modulable de l'ISOE relevée de plus de 50 %, pour atteindre 1 476 euros bruts par an. Cette augmentation s'ajoutera

à la hausse de la part fixe de l'ISOE. Les CPE bénéficieront d'une revalorisation de leur indemnité de fonctions du même montant que celle de la part fixe de l'ISOE.

La prime d'attractivité sera revalorisée pour les 15 premières années de carrière, en complément du doublement du montant de la prime statutaire pour atteindre une rémunération d'au moins 2 000 euros nets par mois dès la titularisation pour les professeurs et les CPE.

Les enseignants stagiaires percevront désormais la prime d'attractivité et bénéficieront ainsi d'une hausse totale de rémunération de 160 euros nets par mois.

Les personnels contractuels (professeurs, CPE et psychologues de l'éducation nationale) bénéficieront de la hausse de l'ISOE, ainsi que d'un relèvement de leur prime d'attractivité à hauteur de 300 euros bruts par an, ce qui portera leur gain total à plus de 100 euros nets par mois.

# "COUP DE POUCE" AUX ENSEIGNANTS



## POUR GAGNER PLUS, IL FAUT SIGNER UN PACTE...

Les PLP pourront effectuer des missions complémentaires selon des modalités définies par le « Pacte », sur la base du volontariat, et rémunérées sur la forme de primes pouvant atteindre 7 500 euros bruts par an. Pour cela, il faudra accomplir 90 heures (18 heures obligatoires de remplacement de courte durée + 72 heures d'activités pédagogiques) + 2 missions dont le temps de travail n'est pas quantifié.

### CARRIÈRE ET PROMOTIONS

Le taux de promotion au 2e grade (hors classe), calculé sur la base des personnels remplissant les conditions d'ancienneté, va être augmenté de 5 points : il passera de 18 % à 23 % en 2025. Le passage à la hors classe devrait s'effectuer un an plus tôt en moyenne.

Pour la classe exceptionnelle, l'accès s'effectuerait désormais pour tous, sans condition de fonctions ou de lieux d'exer-

cice particuliers, à partir du 5<sup>e</sup> échelon de la hors classe (information à confirmer).

En 2023, le contingent de la classe exceptionnelle sera porté à 10,5 %. En 2024, la logique du contingentement sera abandonnée et un taux de promotion sera appliqué pour l'accès à la classe exceptionnelle. Le taux de promotion sera déterminé de manière à garantir une « équité intergénérationnelle dans les possibilités d'accès au 3e grade ».

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au PPCR à l'origine de ces principes de promotion et demande toujours son abrogation.

Malgré ces annonces alléchantes, le compte n'y est toujours pas : des primes soumises au volontariat, des augmentations salariales en début de carrière certes mais pour les PLP en milieu de carrière ou en fin de carrière, toujours aucune revalorisation salariale suffisante pour compenser tout le « manque à gagner » depuis toutes ces années. En 1980, le sa-

laire des enseignants équivalait à 2,3 SMIC et seulement 1,2 SMIC aujourd'hui.

Le SNETAA-FO n'accepte ni « socle », ni « pacte », ni saupoudrage de l'augmentation de nos salaires. Il demande l'abandon du projet de « Pacte » sur la revalorisation salariale. Les missions du Pacte correspondent aux missions que les PLP exercent déjà : recherche de lieux de stages, information à l'orientation en collège, portes ouvertes des LP, participation aux carrefours des métiers ou forum des métiers, suivi des PFMP prévu dans notre statut, etc. Les PLP doivent tous et toutes bénéficier du Pacte sans contrepartie ou charge de travail supplémentaire comme les remplacements de courte durée rendus obligatoires, nouveau piège, si on accepte le Pacte.

Le SNETAA-FO refuse « le travailler plus pour gagner plus », il exige une réelle revalorisation salariale par une augmentation indiciaire pour tous et toutes, a minima à hauteur de l'inflation et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 !

DONNER LE

# GOÛT

## DE LA VOIE PRO

**P**arallèlement aux douze mesures annoncées pour « réformer les lycées professionnels », la note de service du 23 mai 2023 (publiée au BO n° 21 du 25 mai) fixe les modalités de mise en œuvre de la découverte des métiers pour les élèves des classes de 5e, 4e et 3e.

À la rentrée scolaire 2023, tous les collèges devront s'engager dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés (5e, 4e, 3e).

En classe de 5e, les chefs d'établissement sont invités à organiser de premières actions, notamment autour de la découverte de secteurs d'activités et de rencontres avec des professionnels.

En 4e et en 3e, la découverte des métiers prendra appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves et intégrera la séquence d'observation obligatoire en 3e.

Le SNETAA a toujours été porteur de cette idée d'instaurer une découverte des métiers dès le collège qui soit assurée par les PLP. Il n'y a donc pas lieu, aujourd'hui, de dénoncer cette mesure. Nous serons en revanche très attentifs à sa mise en œuvre et notamment quant à la place que pourront y prendre les PLP.

Aujourd'hui, tout le monde est à peu près d'accord sur le constat : l'orientation ne fonctionne pas. Tous les élèves qui sont en échec scolaire sont dirigés systématiquement en LP : on met en place pour ces élèves une orientation subie et non

LE MINISTRE APPREND LES RÉFORMES DE LA VOIE PRO PAR LA TÉLÉVISION.



VOICI  
LES RÉFORMES QUE  
J'AI DÉCIDÉES.



pas une orientation choisie.

Comment faire pour que le lycée professionnel ne soit plus un lycée de la relégation ?

Le projet professionnel de l'élève doit être remis au centre de la politique éducative et se construire dès le collège par les seuls véritables professionnels en ce domaine, les PLP, puis avec une formation en LP par des PLP.

Au SNETAA, nous sommes convaincus que l'orientation se prépare au long cours pour éviter cette orientation subie par une grande partie des élèves de LP.

Pour le SNETAA, une réforme de la voie professionnelle ne peut être envisagée sans un regard particulier porté sur l'orientation post-collège, et donc sur l'entrée d'une éducation aux métiers dès le collège. Si par ce biais on permet à tous les collégiens de découvrir les entreprises très tôt et sans barrière d'orientation, cela permettra à certains de découvrir une appétence et des compétences pour ces métiers. Pour les élèves, cela implique une véritable orientation choisie et non subie, avec un vrai projet professionnel construit dès le collège avec la découverte des filières professionnelles par les personnels responsables pédagogiquement de la délivrance des diplômes : les PLP.

Le SNETAA s'est retrouvé seul à maintenir

l'exigence d'un véritable bilan à établir sur la réalité des difficultés croissantes auxquelles doivent faire face nos collègues PLP ainsi que sur la diversité de profils des élèves accueillis sans que nous soyons attribués réellement les moyens de relever sereinement les défis. Nul ne peut se satisfaire des effets pervers de cette orientation, trop souvent subie.

Les PLP ont cette expertise de la découverte professionnelle et s'y engagent avec conviction et succès avec les classes de 3e prépas-métiers lorsqu'elles leurs sont confiées mais également avec les classes de 4e et de 3e SEGPA où les enseignements de pré-professionnels sont assurés par les PLP.

La découverte professionnelle ainsi décrite s'adresse à des élèves identifiés comme prédisposés à poursuivre leur scolarité dans la voie professionnelle soit en LP soit en EREA.

Aussi, en fonction des modalités et toujours sur la base du volontariat, les PLP auraient toutes les compétences pour participer à parfaire cette connaissance et cette découverte des métiers pour tenter de pallier ces orientations subies, ces orientations par défaut et pourraient venir compléter avantageusement toutes une série d'actions déjà existantes dans nos LP comme les mini-stages, les stages découvertes, les présentations d'établissements et de formations en collèges,

**A**u cours de ces neuf derniers mois, le SNETAA a mené le combat pour garder l'enseignement professionnel sous statut scolaire, public et laïque au sein de l'École de la République.

Le SNETAA, dans le respect de ses adhérents, des PLP, des jeunes qui choisissent la voie professionnelle pour trouver leur place dans la vie active mais aussi dans leur vie d'adulte et de citoyen, ne laissera passer aucune mesure susceptible de porter atteinte au rôle émancipateur de la voie professionnelle initiale, publique et laïque sous statut scolaire.

Les personnels ont besoin de reconnaissance, d'assurance, d'empathie et d'écoute ; l'engagement du maintien du statut des PLP, fonctionnaires d'État, du maintien de l'enseignement professionnel initial public et laïque. Il est grand temps d'être sensible aux questions afférentes aux PLP et aux jeunes orientés par l'échec à la sortie du collège.

Nous restons vigilants contre toutes les formes d'attaques d'une part intégrante de l'École de la République.

Pour le SNETAA, les provocations doivent s'arrêter.

Les ministres doivent cesser de travestir les discours volontaristes pour finir par liquider la voie professionnelle. C'est l'urgence !

Mais comme il l'a toujours, en syndicat responsable et revendicatif, le SNETAA-FO se tient disponible pour entamer les discussions nécessaires pour une réforme de progrès de l'enseignement professionnel.



ZAÏTCHICK

les journées portes ouvertes, etc. qui à elles seules, force est de le constater, ne portent pas, malgré les énergies mises en œuvre, les améliorations attendues dans la connaissance de nos formations et des métiers existants.

## VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR CE GUIDE EN VERSION IMPRIMÉE ?

PRÉNOM  PRÉNOM

ADRESSE  CODE POSTAL

ADRESSE LIGNE 2  VILLE

En cochant cette case, je déclare vouloir recevoir un exemplaire papier du guide sur les troubles des apprentissages et du développement. J'atteste que toutes les informations renseignées sur ce document sont correctes.

SIGNATURE

Dans le cadre de l'envoi de votre guide, vos données sont traitées par le SNETAA-FO et pourront être analysées à des fins statistiques. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, veuillez consulter : [www.snetaa.org/mentions-legales/](http://www.snetaa.org/mentions-legales/)

Découpez et renvoyez ce coupon rempli à : SNETAA 417 Bureaux de la colline, 92213 Saint-Cloud Cedex





R POUR RÉFORME

# DES RÉFORMES QUI NOUS MÉPRISENT

**E**tre prof à 30 ans, ce n'est pas évident. Mais à 64 ans, ça l'est encore moins. La réforme des retraites met en lumière la fin de carrière des enseignants. Aujourd'hui, un grand nombre d'enseignants du secondaire prennent leur retraite vers 63 ans et beaucoup d'entre eux trouvent difficile de gérer une classe dès la cinquantaine. Certains enseignants savent déjà qu'ils n'iront pas jusqu'au bout de leur carrière. « Quoiqu'il en coûte, je m'arrêterai à 60 ans. Je rentre chez moi après 18h00 et je suis épuisé. Quand on voit l'énergie que demande une journée de cours, l'usure psychologique, difficile d'imaginer la même capacité à déployer cette énergie à 64 ans. Pas sûr non plus que les élèves aient envie de voir un vieux décati leur donner des cours. Et en plus, on nous annonce la réforme du lycée professionnel avec plus de PFMP et la suppression de certaines formations dont celle que j'enseigne. Que vais-je devenir ? Je ne dors plus la nuit. On me demande de travailler plus et mon poste risque d'être supprimé. C'est aberrant. « C'est du mépris » témoigne Philippe, professeur de gestion administration en baccalauréat professionnel AGORA.

« Nerveusement, le métier est épuisant. Je suis dans le bruit toute la journée avec une trentaine de jeunes et je dois parler non-stop, en haussant la voix. C'est sans compter les incivilités, la préparation des cours, les corrections, les réunions sur le temps méridien et le soir avec l'équipe

pédagogique ou les parents d'élèves, le travail administratif de plus en plus invasif. Dès les premiers cheveux gris, les élèves nous demandent si on part bientôt à la retraite ». Je suis plus proche du mort-vivant que de l'être humain, tant je suis épuisée par ce métier », témoigne une professeure de lettres-histoire.

Le vieillissement au travail, l'usure prématurée, le sentiment de mépris engendrent des problèmes de santé physiques et psychologiques. On pourrait penser que l'expérience construite au fil du temps apporterait des ressources suffisantes pour faire face aux contraintes du métier jusqu'en fin de carrière. Or les enjeux sont bien plus complexes. Au-delà des savoir-faire accumulés, vieillir au travail, c'est aussi faire l'expérience d'une fragilisation de la santé. Au fil de leur carrière, les enseignants sollicitent beaucoup leur voix, leur corps. En résultent des problèmes de santé nécessitant souvent des prises en charge médicales.

Cette fragilisation de la santé se couple aux nombreuses réformes. Elles contribuent à une lassitude généralisée. Ces réformes bouleversent non seulement les contenus des programmes, les objectifs pédagogiques, mais aussi, plus fondamentalement le sens du métier et l'avenir professionnel des enseignants. Certains ne savent même pas s'ils conserveront leur poste à la rentrée de septembre. La nouvelle réforme de l'enseignement profes-

sionnel est particulièrement angoissante puisqu'elle annonce la suppression de certaines formations. Que vont devenir ces enseignants ? Personne ne le sait vraiment.

Ces différentes formes de fragilisations peuvent être source d'inquiétude, voire d'anxiété et participer à des syndromes dépressifs. La réforme des retraites et la réforme du lycée professionnel sont sources d'angoisse et d'incertitude. N'hésitez pas à nous contacter ! Le SNETAA-FO est à vos côtés.

« Parler peut aider à remettre du sens dans votre vie professionnelle et à retrouver des sources de motivation. »

Notre collègue,  
**Murielle TURCHI**,  
psychologue clinicienne  
est à votre disposition.

PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92

PAR MAIL :

[snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)

# PROTECTION SOCIALE LE COMPLÉMENTAIRE DE L'EMPLOYEUR

**A** la suite d'un accord interministériel, les agents de l'Éducation nationale, entre autres ministères et établissements publics, vont se voir contraints de souscrire à la complémentaire santé de l'employeur, à partir de 2025. En effet, celui-ci se voit dans l'obligation de proposer une couverture collective à tous les agents. Cette complémentaire aura pour base un « panier de soins » dont le coût de cotisation sera remboursé pour moitié par l'État aux agents actifs. Ce panier n'a malheureusement pas été intégré dans les négociations qui ont lieu en ce moment entre ministère et organisations représentatives. Il n'est donc pas évolutif.

Le mode de calcul de la cotisation, comparé à ce qui se fait aujourd'hui dans de nombreuses mutuelles, ne sera pas le même. Il sera fixe et non calculé sur pourcentage du salaire. Cela aura pour effet que les salaires les plus bas paieront proportionnellement plus et inversement. Les plus précaires comme les contractuels, les AESH ou AED verront

certainement leur cotisation augmenter. Les ayants droit (conjoint et enfants) peuvent également adhérer au système. Leur cotisation est plafonnée à 110 % de la cotisation d'équilibre et ne bénéficie pas non plus de la participation de l'État.

Les retraités auront également la possibilité d'adhérer ; anciens comme nouveaux, ils verront leur cotisation plafonnée à 175 %, avec une montée en charge progressive pour ces derniers. Ils ne bénéficieront pas de l'aide de l'État de 50 % mais un fond de solidarité sera mis en place et abondé sur la base d'un pourcentage sur la cotisation payé par tous, actifs, retraités et ayants droit.

Il est envisagé des options pour améliorer les bases de remboursement auxquelles le ministère prévoit de participer à hauteur de 50 % dans la limite de 5 euros. Ces options représentent quasiment l'essentiel des négociations, ce que déplore le SNETAA-FO.

Une commission paritaire de pilotage et

de suivi (CPPS) composée par des représentants des syndicats représentatifs et des représentants de l'administration sera créée. Les organisations syndicales seront consultées pour prendre des dispositions de manière à permettre l'équilibre du système, comme par exemple le dépassement du plafond de cotisation pour les retraités.

La participation de l'employeur de 50 % va indéniablement représenter un véritable plus en fin de mois pour beaucoup, d'autant plus qu'elle sera indiquée sur la fiche de paie. Cependant, elle sera soumise à l'impôt, ce qui in fine ne représentera plus le même montant. Par ailleurs, en mélangeant curieusement rémunération et protection sociale dans une sorte de « paquet salarial », elle est présentée par le ministère comme une revalorisation du pouvoir d'achat des agents, bien qu'elle découle d'une obligation légale faite à l'employeur.

Régime obligatoire, financé par le salarié et l'employeur, options et panier de soins



fixés par une commission paritaire, c'est une véritable « sécurité sociale bis », concurrentielle et assurantielle qui est en train de se dessiner. C'est là toute l'inquiétude que fait naître un tel système.

les options ou le risque de sur-complémentaire. Un regard particulier est porté sur le sort réservé aux agents les plus précaires qui pourraient se voir lésés. Il dénonce le cadre limité des discussions

et le caractère obligatoire de l'adhésion. Il réaffirme son attachement à la sécurité sociale et aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, démocratie et solidarité.

De plus, dans les discussions qui se mènent en ce moment, le couplage santé/prévoyance n'est pas prévu (complément de salaire par exemple), comme c'est actuellement le cas pour la plupart des mutuelles. Au risque de voir les agents obligés de la financer à part. C'est une réelle inquiétude pour le SNETAA-FO.

Le SNETAA-FO restera vigilant sur le contenu des accords qui se négocient, notamment pour ce qui concerne

**UNE NOUVELLE  
MUTUELLE IMPOSÉE AUX  
FONCTIONNAIRES ?**

ELLE REMBOURSE  
QUE DALLE TA MUTUELLE  
DE M... !!!

PEUT-  
ÊTRE.

MAIS  
ELLE EST  
MOINS  
CHÈRE.

ET ELLE EST  
OBLIGATOIRE !

ZAÏTCHICK

# DÉPLOYONS NOS ELLES

Océane ? Soudeuse ? Nan...  
On t'inscrit en ASSP.

Lucie ? Charpentière ? C'est moche,  
ce mot, ça existe ? (oui, oui).

Bon, soyons raisonnables : ce  
sera bac pro agora.

L'Académie française a eu bon dos de féminiser les noms de métier en 2019 - dans un élan féministe - la réalité ne s'est pas empressée de présenter plus de sapeuses-pompières et il n'y a de « maçonnes » que les guêpes qui construisent une habitation avec de la terre...

Nos lycées professionnels - et plus largement notre système éducatif - reproduisent ce masculinisme, cette forme de soumission à un certain ordre social. En effet, les filles, dès leur prime enfance, intègrent l'attention à autrui, et ont un usage plus limité de l'espace que leurs potes en shorts (d'où cette fameuse carence en « sens de l'orientation »...). Tandis qu'Eux sont déjà

dans la compétition, la bagarre, et ont un usage plus libre de l'espace.

Et gare à vous, vilaines filles, si vous tentez de déroger à ce subalterne destin ! Celles qui auront suivi une filière atypique, comme conductrices poids lourds ou mécaniciennes, auront plus de difficultés à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme.

Et notre société a beau évoluer, causer de parité... ce déterminisme reste bien ancré. Aux filles de 3<sup>e</sup> qui souhaitent intégrer un bac pro - ou que l'on pousse vers cette voie lorsqu'on leur demande quel métier elles souhaiteraient apprendre, plus de 50% d'entre elles s'envisagent exclusivement dans trois domaines : la santé, l'enfance, les métiers de la mode ou de l'esthétique. Dans la filière sanitaire et sociale, cela se vérifie amplement, avec 90 % de filles. Les pratiques du care, c'est pour elles,

pas pour les solides gars. Et par la suite, presque inéluctablement, elles auront du mal à s'affranchir d'un salariat caractérisé par la précarité, les horaires flexibles, les bas salaires.

Encore une fois, si elles choisissent une filière un peu trop « masculine », ces élèves auront à subir de leurs camarades à la maturité aléatoire des moqueries à caractère sexuel, ou alors on leur rappellera le désajustement de leur corps au travail physique.

Mais le LP et les formations proposées/imposées aux filles ne sont qu'une caisse de résonance d'inégalités élaborées ailleurs. Le cercle familial, la société, nous profs, nous aussi femmes, contribuons à reproduire des stéréotypes - et ce pas toujours consciemment d'ailleurs. A-t-on idée d'offrir un poupon ou une jolie p'tite cuisine en bois à un p'tit gars de

quatre ans ? Non. De même, quelle pomponnette en jupette à paillettes aura eu le déshonneur de recevoir du Père Noël un circuit de voitures ? Euh... elle aurait vu rouge (je parle pas du costume du type à barbe blanche).

Historiquement, les filles ont été exclues de l'apprentissage, quand le 19<sup>e</sup> siècle n'offrait aux classes sociales les plus fragiles que cet accès, sous la coupe d'un maître, pour espérer avoir un métier. Pourtant, en dehors de ce système d'apprentissage corporatif, elles excellaient dans les travaux touchant à la broderie et aux métiers d'aiguille par exemple, travaux qui dépendaient des femmes. Aujourd'hui, dans nos lycées professionnels où le monde de l'entreprise s'insinue de plus en plus: peu de filles apprenties également (et c'est tant mieux).

En 1998, l'Inspection générale de l'Éducation nationale s'est penchée sur la discrimination en stage. Le rapport, qui date de 2000 mais qui n'a pas été publié, a fuité dans la presse. On « découvre » alors que les discriminations sexistes sont légion et l'on décide de moderniser l'image des filières (comme ce qui a été fait auparavant dans la voie technologique), et de rédiger une belle charte de l'égalité-en incluant le Medef- charte par laquelle les entreprises, « promis, juré, craché! », s'engagent à être plus attentives à l'accueil des filles en stage... (pour la p'tite histoire, c'est Mélenchon qui est alors ministre délégué à l'enseignement professionnel).

Déjà, en 1984, Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, avait lancé une campagne de spots télévisés intitulée « les métiers n'ont pas de sexe » ; une bourse de la vocation scientifique et technique pour les filles avait été créée, et les rectorats de chaque académie avaient vu naître un pompeux chargé de mission pour la diversification de l'orientation des filles...

Et ce type de campagnes se répète, inlassablement.

Françoise Vouillot, maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation, expliquait, en 2010 : « une volonté faible des différents responsables de l'Éducation, une vision tronquée (focalisation sur l'orientation des filles vers les sciences et techniques) et illusoire (surestimation de l'impact de l'information pour faire

changer les conduites d'orientation), expliquent le peu d'effet des politiques scolaires en matière d'orientation sur les choix des ados ».

Bref, l'orientation genrée, la division sexuée du travail ont encore de beaux jours. C'est l'Histoire des civilisations, et celle de la question de la conciliation vie professionnelle/vie familiale pour les femmes. C'est aussi une problématique géographique et de classe sociale.

J'ai enseigné à Grande-Synthe, petite ville limitrophe de Dunkerque, assez défavorisée socialement. Et j'ai été marquée par toutes ces élèves filles en terminale-dont certaines avaient un potentiel indéniable et pouvaient poursuivre leurs études sans peine - qui affirmaient que leur seul objectif après le bac était de fonder une famille. Non pas que ce fut un projet peu ambitieux...mais voilà, leur seule ambition, c'était de devenir les mères de leurs propres enfants, et non plus de leurs frères et soeurs, souvent. Leur projet d'avenir et leur conception de l'émancipation résidaient dans ce transfert d'affection et d'attention.

Bien sûr, on se pose la question : est-ce l'École qui n'a pas su leur donner suffisamment confiance pour qu'elles osent se projeter dans un métier ? Ou nous, profs, qui n'avons pas su les valoriser ou les orienter vers ce qu'elles voulaient VRAIMENT ? Ou la société qui parfois nous abat avec ses clichés ? Sans doute tout ça. Et sans doute qu'il faut faire attention aussi lorsqu'on écrit cette phrase sur un bulletin : « élève discrète et agréable, truc-bidule fait de son mieux mais elle éprouve toujours de grosses difficultés de compréhension ou de rédaction »... phrase qui peut résonner comme une sentence et dont on sous-estime peut-être la violence pour l'adolescente qui se voit décrite ainsi. Sachant que, d'après une étude, à partir de quinze ans, les filles commencent à douter de leurs compétences. Elles se dévalorisent, alors qu'elles réussissent mieux de manière générale que les garçons qui n'éprouvent pas ce complexe, eux.

Alors est-ce que « le devoir d'une fille est dans l'obéissance », comme l'écrivait ce bon vieux Corneille ? L'obéissance à des stéréotypes activés dès l'enfance ? Aux adultes, à l'Institution, qui ont (presque) la toute-puissance et l'omniscience face à une élève adolescente un peu en

difficulté, qui ne sait comment s'orienter ou qui n'ose pas l'affirmer ?

Certes, le tableau dressé est peu gai... les filles en CAP ou en bac pro ne sont pas toutes considérées ou orientées à la hauteur d'un potentiel postérieurement décelé. La psychologie de l'orientation a insisté sur le rôle de la représentation de soi dans la construction des projets. Il faut donc parvenir à balayer l'absolue volonté de conformité vis-à-vis des normes sociales.

Faire un projet, étymologiquement, c'est jeter quelque chose devant soi. Or, soyons aussi positifs et optimistes : certaines filles ont une appropriation très active de l'enseignement en lycée pro en mettant à distance les difficultés scolaires passées, en s'ouvrant le champ des possibles lorsqu'elles intègrent des filières dites plutôt « masculines ».

Elles ont en fait, parfois, des manières très hétérodoxes de s'approprier leur trajectoire scolaire. Elles feront une filière Vente pour poursuivre... en fac de psycho, elles s'appliqueront en Agora pour finalement accomplir un « vieux » rêve : devenir fleuriste ! Ces parcours inattendus, on les a tous vécus à travers elles, leurs incertitudes, leur manque de confiance, leur colère vis-à-vis du système... et finalement, heureusement, parfois, leur petite personnalité en construction se révèle, s'éveille, pour aboutir sur LEUR projet... à ELLES !

**AINSI, N'AYONS DE CESSÉ DE LEUR RÉPÉTER :  
« PERSONNE NE PEUT VOUS FAIRE SENTIR  
INFÉRIEURES SANS VOTRE CONSENTEMENT »**

**ELEANOR ROOSEVELT**



**Laetitia CALBET**

# VIE SCOLAIRE

## ET APPRENTIS

**A**vec l'arrivée des apprentis dans nos lycées professionnels, tous les professionnels de l'enseignement et de l'éducation accueillent un public avec un statut bien à part qui n'est pas celui de l'élève. Nous passons à des apprentis qui dépendent de l'UFA inscrite dans le lycée professionnel. Ce n'est pas anodin.

Voici le point de vue d'une CPE sur la question, réaffirmant que la valorisation du lycée professionnel ne passe pas par le « tout apprentissage ».

Rappelons qu'un apprenti dépend du règlement intérieur de l'UFA, lequel répond aux exigences du code du travail. Ainsi, le code du travail précise que le règlement intérieur du lycée s'impose aux apprentis : « 1 - Règlement intérieur : Le règlement intérieur de l'UFA est celui de l'établissement d'accueil, sauf dispositions particulières que le conseil de perfectionnement du CFA peut soumettre pour adoption au conseil d'administration de l'établissement d'accueil (article R. 116-8) ». Dans la réalité des établissements, le traitement de l'apprenti est souvent différencié. Les faits sont minorés et les sanctions disciplinaires correspondent à renvoyer l'apprenti le temps de sa sanction disciplinaire dans son entreprise. Quel sens donné à la réparation d'un fait commis

### VIE SCOLAIRE : LES APPRENTIS S'EN FOUTENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

C'EST FAUX,  
DANS CERTAINES  
CIRCONSTANCES,  
IL PEUT S'AVÉRER  
UTILILE.



dans un établissement scolaire si cette réparation est le renvoi dans l'entreprise d'accueil ? Il arrive également que les personnels du lycée n'ont pas l'information sur ce qui prévaut pour les jeunes de baccalauréat professionnel inscrits en tant qu'apprentis : règlement intérieur commun ? Règlement intérieur propre à l'UFA décidé en conseil de perfectionnement ? La compétence disciplinaire à l'égard d'un apprenti relève uniquement du directeur de l'UFA.

La complexité du problème est bien là : l'apprenti est positionné dans des classes mixtes qu'il permet de maintenir. Quand il répond parfaitement aux attentes de l'entreprise, la prise en considération de ce qu'il active en manquements au règlement intérieur du lycée professionnel importe peu. Pression de l'employeur. Qui décide des sanctions d'un apprenti en mixité ? Le CFA, L'UFA, l'employeur, le maître d'apprentissage ? Comment

le professeur en lycée professionnel sait comment un rapport d'incident est réglé ? Par qui ? Qui en est informé ? L'entreprise est-elle réellement informée de tout ce qui a trait à l'apprenti ?

On en est bien là, tout est mis en place pour attirer les apprentis et renforcer la mixité. Dans un traitement de ces problèmes quelque peu flou : pas de présentation du règlement intérieur de l'UFA ou des comptes rendus des conseils de perfectionnement alors que nombre d'enseignants ont des classes en mixité. Activer les leviers de la transmission des informations, c'est aussi sécuriser les parcours des apprenants.

Si vous aussi, au sein de la vie scolaire dans vos établissements, vous faites face à ces difficultés, appelez le SNETAA : nous trouverons ensemble le meilleur moyen de les résoudre !

# CONTRACTUELS

## ET FORMATION

**L**e SNETAA, au travers de ses journées d'écoute aux contractuels, est de plus en plus saisi sur des questions concernant les aides et la formation. Les agents non-titulaires, enseignants, CPE, Psy-EN ainsi que les AED et AESH ont droit comme les titulaires aux congés de formation professionnelle, au travers du PAF (plan académique de formation), en dehors des formations dispensées par le corps d'inspection, avec des thèmes particuliers (gestion de classe, gestion des conflits, rédactions des dossiers RAEP...).

### COMMENT DEMANDER UN CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Une circulaire académique détermine les dates de retour des candidatures, type de dossier ; pensez à vous adresser aux représentants du SNETAA-FO pour connaître les modalités de dépôt de candidature dans votre académie.

### QUELLES CONDITIONS REMPLIR ?

Il faut justifier de trois années effectives de service public, dont 12 mois consécutifs ou non, dans l'Éducation nationale.

### POUR QUELLES FORMATIONS ?

Ce sont uniquement des formations or-

ganisées par un établissement public de formation ou d'enseignement ou par des organismes de formation conventionnés par l'administration. Les candidatures pour le CNED sont recevables, sous réserve qu'une attestation de suivi des cours ou de renvoi des devoirs puissent être délivrée, et de fournir le moment venu les justificatifs exigés.

Le CFP (congé de formation professionnelle) n'est pas accordé automatiquement. Les demandes sont examinées en commission consultatives paritaires des contractuels (CCP) au regard de critères déterminés localement, propres à chaque académie.

### QUELLE DURÉE ?

Le congé de formation professionnelle est le plus souvent attribué pour une année scolaire, de début septembre à fin juin, mais d'autres durées sont possibles, notamment plus courtes.

### QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Une indemnité mensuelle forfaitaire est versée. Elle est égale à 85 % du salaire brut.

**LE CPF (CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE) EST-IL INTERRUPTIF POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU CDI OU**

### AUX CONCOURS INTERNES ?

Non. C'est un congé réglementaire, et le CPF est considéré comme une position d'activité.

### APRÈS LE CFP ?

Si le CFP est accordé, vous devez accomplir postérieurement à la formation une période de services effectifs auprès du ministère de l'Éducation nationale. Si vous refusez cet engagement, vous serez redevable des dépenses afférentes à la formation suivie, ainsi qu'au montant de la rémunération perçue pendant le congé.

Le SNETAA-FO revendique localement et nationalement que les non-titulaires ne soient pas les oubliés des CFP, quelle que soit leur affectation. Dans certaines académies, nous avons obtenu que des congés leur soient réservés. Même s'il faut parfois attendre une à deux années avant qu'il vous soit accordé (c'est le même délai pour les titulaires). Ne passez pas à côté de ce droit essentiel à votre vie professionnelle !

**Paul Devaux, secrétaire national chargé des contractuels au SNETAA-FO, est à votre disposition au 06 38 04 98 12.**

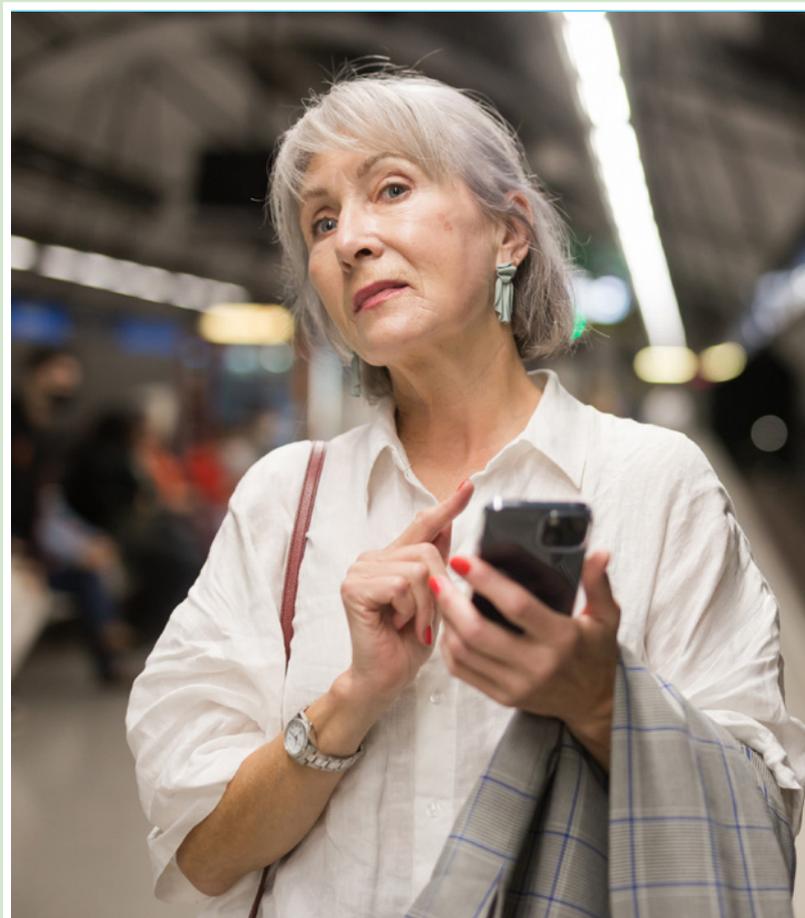


DE NOMBREUX COLLÈGUES S'INQUIÈTENT DE L'IMPACT SUR LES CONTRACTUELS DE LA RÉFORME PROCHAINE DE LA VOIE PRO. NOUS DEVONS RAISON GARDER. POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023, IL Y AURA, COMME LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, UN RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS CAR BEAUCOUP D'ACADÉMIES CONNAISSANT UN DÉFICIT IMPORTANT DE PERSONNELS. LE SNETAA-FO EST VIGILANT ET NE MANQUERA PAS D'INFORMER TOUS LES COLLÈGUES SUR L'AVANCÉ DE CE DOSSIER.

LA LOI

# BIEN VIEILLIR

PRÉMICES D'UNE LOI  
QUI FERA RÉFÉRENCE  
SUR LE **GRAND ÂGE**  
OU **COQUILLE VIDE**



**U**ne proposition de loi « pour bâtir la société du bien vieillir en France » est en débat au Parlement depuis avril. Que faut-il retenir de ce projet ? La principale avancée est celle prévoyant, d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2023, puis tous les 5 ans, l'élaboration d'une « loi de programmation pluriannuelle consacrée au Grand âge déterminant la trajectoire à 5 ans des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées ».

La seconde, c'est la mise en place d'un « service public départemental de l'autonomie » pour les personnes âgées, handicapées et les proches aidants, sorte de « guichet unique » qui devrait simplifier les démarches administratives.

D'autres mesures semblent être des avancées positives :

- une carte professionnelle pour les aides à domicile leur facilitant la tâche pour se stationner devrait être expérimentée ;
- le fléchage d'une partie des bénéficiaires des EHPAD privés vers l'amélioration du bien-être des résidents afin de répondre

aux récents scandales. Mais est-ce que ce sera suffisant ?

- le renforcement du dispositif d'alerte des situations de maltraitance via la création d'une instance territoriale pour assurer le recueil, le traitement et l'évaluation des signalements...
- la généralisation de la démarche ICOPE (Integrated Care for Older People) conçue par l'Organisation mondiale de la santé et expérimentée actuellement dans la région Occitanie. Cette démarche devrait permettre d'amplifier très concrètement le dépistage et la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

On attend maintenant la fin de l'étude de ce texte par l'Assemblée nationale. Les propositions actuellement votées constituent une première pierre de la construction d'un édifice permettant à notre société de prendre en charge nos aînés qui se sont dévoués dans l'intérêt de tous lorsqu'ils étaient en activité.

Certes, les mesures prévues ne sont pas à rejeter, elles ont toutes leur utilité, mais

répondent-elles vraiment aux enjeux de l'urgence de la situation ? Éloigné des défis actuels du vieillissement, ce projet l'est également des promesses faites par le Président de la République, à tel point que la rapporteure du texte Monique Iborra, a démissionné, jugeant que son contenu n'allait « pas assez loin ». De plus, elle a annoncé qu'elle ne voterait pas cette loi qui manque d'ambition et qui n'est qu'une adaptation de ce qui existe aujourd'hui. En réalité, ce texte a l'allure d'une coquille vide !

En effet les défis démographiques s'annoncent importants pour les trente années à venir. En 2030, un tiers de la population française sera âgée de plus de 60 ans et les plus de 65 ans seront alors plus nombreux que les moins de 15 ans. Le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans augmente fortement pour passer de 4 millions actuellement à 6 millions en 2030. Quant aux personnes âgées de plus de 85 ans de 2 millions actuellement, elles passeront à plus de 5 millions en 2050. Aussi est-il nécessaire d'anticiper ce boom démographique afin de garantir un accompagnement de qualité à nos aînés, en tenant compte de leurs aspirations.



## L'AVENIR DES

# DDF

**L**e Président de la République a donc présenté les mesures engagées pour réformer le lycée professionnel. La mesure n° 9 concerne la création de 2100 « bureaux d'entreprises » à la rentrée 2023, un dans chaque lycée professionnel.

Les missions du bureau concernent la mise en place et le suivi des partenariats avec les acteurs du territoire, l'organisation des temps de stage et d'alternance, l'intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes, la participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation. Il est précisé qu'une campagne de recrutement sera lancée au printemps 2023 pour permettre à chaque lycée d'ouvrir son bureau d'entreprises.

Les DDFPT sont inquiets, les missions allouées aux futurs bureaux d'entreprises relèvent des missions confiées aux DDF par la circulaire de 2016 : quelle sera la nature de cette campagne de recrutement ? Profil et statut des candidats ? Quelles sera la place des DDFPT et des assistants DDFPT ? Est-ce l'annonce de la suppression de ces postes ?

Au-delà de l'inquiétude, la colère, les DDF sont les grands oubliés de cette réforme. Leur implication

au quotidien dans la promotion des filières, leur participation à l'orientation des collégiens, leurs relations avec les partenaires extérieurs (partenariats, pilotage et animation du pôle stage), leur mission de conseiller et proche collaborateur du chef d'établissement et bien d'autres missions ne sont pas reconnues.

Le SNETAA restera attentif et force de propositions pour les professeurs DDFPT et assistants DDFPT.

Les revendications du SNETAA pour chaque DDF :

- un assistant technique DDF, recruté au sein des professeurs du domaine professionnel ;
- le recours aux services administratifs de l'établissement ;
- une juste rétribution par l'augmentation de la NBI ;
- la rémunération de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base ;
- l'indemnité de responsabilité unique au taux maximal pour tous quelle que soit l'importance de l'établissement.

Le SNETAA accompagne et défend les DDFPT et leurs assistants !

Prévoir les structures d'accueil, former les personnels nécessaires à leur vie, et à leur santé... ne s'improvise pas, si l'on veut que nos aînés finissent leur vie dans la dignité. Il importe d'en prévoir clairement le financement, ce que l'on ne perçoit pas dans ce projet de loi.

Il faut également prendre toutes les dispositions nécessaires de surveillance de la gestion des EHPAD pour ne pas voir réapparaître les scandales évoqués plus haut. Pensons également au financement des hébergements de nos aînés car, actuellement l'envolée des prix ne permet plus à grand nombre d'entre eux de financer leur reste à charge que ce soit pour assurer leur hébergement ou pour mener des actions d'aménagement matériel de leur domicile.

Une loi sur le « bien vieillir » doit nourrir une ambition face aux problèmes de la démographie, à celui de l'envolée des restes à charge, voire de l'aménagement matériel facilitant le maintien à domicile. Si accorder une dignité aux plus âgés est une priorité, cela nécessite des moyens financiers et en personnel à la hauteur de ces ambitions.

LA

# MARTINIQUE

VICTIME D'UNE CYBER-ATTAQUE

**M**i-mai, la collectivité territoriale de Martinique était victime d'une cyber-attaque de grande ampleur, paralysant l'ensemble des services informatiques de l'île.

Dans le domaine de l'éducation, cela a eu pour conséquence l'arrêt des plateformes numériques, avec évidemment des conséquences sur le quotidien des enseignants et des élèves ! Le retour au papier et à la débrouille a été de mise. Le SNETAA a salué le travail de l'ensemble des personnels qui ont continué, tant bien que mal, à assurer l'ensemble de leurs missions auprès des élèves.

AFFECTATION EN

# ANDORRE

POUR LA RENTRÉE 2023

**M**i-mai s'est tenue la commission nationale d'affectation en Andorre, où siège le SNETAA qui a pu suivre les dossiers des collègues désireux de muter dans la principauté. Les adhérents ont été informés du résultat.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à : [snetaa hdf@gmail.com](mailto:snetaa hdf@gmail.com).

# MUTATIONS INTER

IMPOSSIBLE POUR LES  
PLP ULTRA-MARINS ?

**L**es recours pour le mouvement inter touchent à leur fin et le bilan nous laisse encore cette année un goût amer.

Si les PLP continuent à être le corps enseignants le plus maltraité lors des mutations interacadémiques, servant souvent de variables d'ajustement à des académies qui doivent faire avec la pénurie de professeurs disponibles au niveau national, les PLP qui demandent à muter dans les académies de Guadeloupe, Martinique et La Réunion sont doublement pénalisés.

En effet, le résultat du mouvement inter est bien loin de ce que les propos du ministre Ndiaye avait laissé espérer.

Pour rappel, il avait cet hiver demandé aux rectorats à ce qu'une intention particulière soit portée à toute demande d'ultra-marins désireux de muter chez lui, aussi bien du

point de vue de l'attribution des CIMM que du traitement des demandes.

Dans les faits, nous avons vu début mars une cohorte de PLP martiniquais, réunionnais, guadeloupéens, titulaires et stagiaires, ne pas obtenir leur premier vœu et être (ou rester) affectés dans l'Hexagone, souvent dans les académies de Créteil et Versailles- pénurie oblige ! Ces mutations forcées entraînent des situations personnelles, familiales, sociales dramatiques.

Exclu des CAPN, comme toute organisation syndicale depuis la loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction publique, le SNETAA-FO a néanmoins joué son rôle en accompagnant les collègues en amont puis, le résultat connu, en aval, pour les recours.

Lors de la première bilatérale avec la DGRH, début avril, le SNETAA avait fait connaître

toutes les situations de nos collègues ultra-marins à l'administration qui avait repoussé l'étude d'une majorité de ces dossiers à la bilatérale suivante, arguant qu'un arbitrage politique aurait lieu. Dans le cadre de la bienveillance dont avait parlé le ministre, nous pouvions espérer quelques avancées. Cette bilatérale de mi-mai a malheureusement montré le mépris dont peut faire preuve l'Éducation nationale, puisqu'il a été annoncé au SNETAA que quasiment tous les dossiers pour ces 3 départements avaient reçu un avis défavorable !

Immédiatement, le SNETAA-FO a réagi, en rappelant les promesses faites, en cherchant des solutions individuelles avec les collègues concernés et un rendez-vous a été exigé avec le DGRH ; celui-ci est prévu pour la mi-juin. Le SNETAA ne lâchera pas ses collègues !

S'INFORMER !

MANIFESTER

MILITER

# POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP !

**metaa**  
FO

**IAP**  
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL

# BRÈVES

## 1. RÉFORME DES RETRAITES

Les derniers recours contre la réforme des retraites n'ont pas abouti et le gouvernement semble désormais avoir les mains libres pour l'appliquer conformément à son agenda.

Cette réforme est injuste, ne répond qu'à des critères comptables, méprise plus de 80 % des travailleurs qui la rejettent.

Le SNETAA-FO rappelle son mandat fort : âge de départ à 60 ans, avec 37,5 annuités pour une pension à taux plein. Nous n'abandonnons pas ce combat ! Les détails de la réforme sont exposés dans le précédent AP Magazine.

## 2. MIXITÉ SCOLAIRE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Nouveau cheval de bataille de notre ministre, la mixité scolaire dans les établissements doit absolument être améliorée.

Si l'on ne peut qu'y être favorable et plus particulièrement dans nos lycées pro, vu l'ampleur du problème, ce ne sont pas la signature de quelques protocoles d'accord et la mise en place d'instances académiques qui risquent de changer les choses !

## 3. PARCOURSUP : 74 % DES DEMANDES EN BTS PROVIENNENT DE LYCÉENS PRO

Cette année, les 100 800 élèves ayant confirmé leurs vœux sur la plate-forme Parcoursup ont fait en moyenne 7,4 vœux (moins que les lycéens du général ou du technologique qui font en moyenne respectivement 15 et 11,8 vœux).

En légère baisse par rapport à l'année dernière, cela s'explique en partie par une augmentation des demandes de formation en alternance, hors Parcoursup.

## 4. LE SNU POUR LES CLASSES DE 2<sup>DE</sup> DÈS LA RENTRÉE ?

À côté de l'inscription individuelle pendant les vacances scolaires, le gouvernement envisage l'inscription de classes entières de 2<sup>de</sup>, pendant 12 jours, sur le temps scolaire, dans le cadre d'un « projet pédagogique » ! Les élèves y participant auraient droit à un « bonus » sur Parcoursup (sic) et les professeurs accompagnant accompliraient ainsi une des missions proposées dans le cadre du « Pacte » (re sic).

Le SNETAA dénonce évidemment la perte d'heures de cours que cela entraînerait. Des discussions doivent encore avoir lieu avec les OS. Affaire à suivre !

## 5. LA VILLA MÉDICIS S'OUVRE AUX LYCÉENS PROFESSIONNELS

Après une édition pilote qui concernait 300 lycéens l'année dernière, la Villa Médicis à Rome a accueilli cette année 600 lycéens professionnels issus de 24 LP des régions Aquitaine et Grand Est.

Cette semaine d'immersion dans la ville romaine a conduit à la réalisation d'un « chef d'œuvre » en rapport avec le thème des « métiers d'art et l'art de vivre ». Cette ouverture culturelle devrait se poursuivre et encore monter en puissance l'année prochaine.

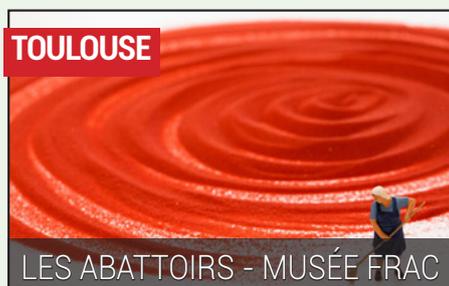




## WARHOL X BASQUIAT : À QUATRE MAINS

Exposition magistrale ! La Fondation Louis Vuitton réunit une centaine de chef-d'œuvres des génies Andy Warhol et Jean-Michel Basquiat pendant leur courte période de collaboration artistique dans un New York underground des années 80. Dénonçant les dérives d'une société en souffrance : les formes dialoguent, les styles fusionnent, les couleurs font rage, dans un jeu qui fait vibrer le visiteur avec des créations XXL.

JUSQU'AU 28 AOÛT 2023



LILIANA PORTER : LE JEU DE LA RÉALITÉ

Première retrospective en France consacrée à Liliana Porter, figure emblématique de la scène new yorkaise des années 60. Son œuvre explore avec beaucoup d'humour et d'intelligence la condition humaine, les limites de notre perception de la réalité.

Jusqu'au 27 août 2023



ESPRIT POP ES-TU LÀ ?

Une plongée dans la pop art en compagnie des esprits de génies disparus beaucoup trop tôt : Andy Warhol, Roy Lichtenstein, Keith Haring pour ne citer qu'eux. Dans un cadre résolument psychédélique des années 60. Un voyage hors du temps.

Jusqu'au 25 juin 2023



RANGE TA CHAMBRE

Jean-François Fourtou, artiste espiègle, donne le ton à une exposition ludique et décalée qui renvoie à la nostalgie de l'enfance et de sa maison. Une installation XXL qui reconstitue sa toute première chambre d'enfant.

Jusqu'au 08 octobre 2023

## CINÉMA



### DES MAINS EN OR

François, futur académicien, est un écrivain célèbre mais qui souffre d'un terrible mal de dos.

Sa rencontre avec Martha aux mains guérisseuses, ses douleurs de dos vont s'atténuer. Entre ces deux personnages se tisse une amitié étonnante, avec l'occasion pour eux d'enfin saisir le meilleur que la vie peut leur offrir.

EN SALLES DEPUIS LE 07 JUIN 2023



### ABOUT KIM SOHEE

Kim Sohee, espiègle lycéenne coréenne qui se retrouve en stage aux missions impossibles.

Ce film est une dénonciation d'un système déshumanisé, basé sur le profit - le système éducatif n'est pas épargné ! Inspiré de faits réels, il a conduit le gouvernement coréen à voter d'urgence une loi visant à protéger les stagiaires.

SORTI LE 05 AVRIL 2023



### SEXYGÉNÉRAIRES

À soixante ans passés, deux amis en proie à des difficultés financières vont tirer profit

de leur image dans le milieu de la mode et de la publicité. L'un est encore beau, l'autre ne l'a jamais été. Mais au-delà du jeu des apparences, qu'est-ce vraiment que d'avoir l'âge de la retraite aujourd'hui ?

EN SALLES LE 14 JUIN 2023

# RÉDUCTION

**-15€**

PROFITEZ D'UNE **RÉDUCTION**  
**EXCEPTIONNELLE DE**  
**15 EUROS** SUR VOTRE  
ADHÉSION AU **SNETAA-FO**  
POUR L'ANNÉE 2023-2024 !

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT  
EN LIGNE SUR  
**WWW.SNETAA.ORG** OU EN  
RENOYANT VOTRE BULLETIN  
D'ADHÉSION AU **SNETAA-FO**,  
**417 LES BUREAUX DE LA**  
**COLLINE, 92213**  
**SAINT-CLOUD CEDEX !**

CONTACTEZ-NOUS :

✉ **SNETAANAT@SNETAA.ORG**

☎ **0153580030**

**snetaa**  
**FO**

# ADHÉSION 2023-2024

Nom.....  
 Nom de jeune fille.....  
 Prénom.....  
 Date de naissance          
 Adresse.....  
 Code postal       Ville.....  
 Tel. fixe..... Tel. portable.....  
 Adresse mail :.....

## VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe  Classe Normale  Retraité  
 Stagiaire  Classe exceptionnelle  


---

 PLP  AED/EAP/AESH  Professeur Contractuel  
 CPE  Sans solde  DDFPT  
 Discipline.....  Autre.....

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2023/2024

Lycée Professionnel  SEGPA (Collège)  
 Lycée Polyvalent (SEP)  EREA  
 Autre.....  
 Nom d'Établissement :.....  
 Ville :..... Académie :.....

### JE CALCULE MA COTISATION

échelon :..... tarif :..... quotité :.....  
 Cotisation : **quotité x tarif =**   
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :  
 **OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)  
 **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)  
 **-15€ si cotisation avant le 14 juillet 2023** **TOTAL : .....** €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

#### COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE  
  
 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :.....  
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :  
 SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE  
 92213 SAINT-CLOUD CEDEX  
 N°IDENTIFIANT CRÉANCIER (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

127 €



**-66% DE DÉDUCTION FISCALE**

POUR LES SOMMES EFFECTIVEMENT VERSÉES L'ANNÉE CIVILE PRÉCÉDENTE



**COÛT RÉEL 43,18 €**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

## TARIF MÉTROPOLÉ

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	300 €	<b>Indice</b>	<b>Cotisation</b>
2	179 €	272 €	318 €	moins de 450	81 €
3	185 €	283 €	328 €	de 450 à 500	114 €
4	205 €	305 €	345 €	de 500 à 700	140 €
5	213 €	322 €		au delà de 700	164 €
6	219 €	334 €		<b>Cotisations Uniques</b>	
7	230 €	340 €		Sans solde	29 €
8	242 €		HE-A 1 : 363 €	AED/EAP/AESH	51 €
9	256 €		HE-A 2 : 379 €	Stagiaires	99 €
10	278 €		HE-A 3 : 399 €	Retraités titulaires	138 €
11	292 €			Retraités contractuels	51 €

### POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !  
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

# ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI DONNENT TOUT SUR LE TERRAIN.



Partenaire de la Coupe Internationale de Rugby Fauteuil 2023,  
GMF s'engage à doter les clubs Handisport de fauteuils  
pour développer la pratique de ce sport.



ASSURÉMENT HUMAIN

ENGAGÉS POUR  
LE *Collectif*